



## Le microcrédit à La Réunion : un outil d'intégration économique et sociale ?

En permettant l'accès au crédit à un public en situation sociale ou économique précaire, le microcrédit se positionne à La Réunion comme ailleurs comme un outil de réinsertion sur le marché du travail. Les trois principales associations habilitées au niveau national à accorder des microcrédits sont implantées dans le département. Assez limitée jusqu'en 2004, leur activité est depuis en plein essor : le nombre de prêts a doublé entre 2004 et 2009, en même temps que les montants accordés triplait. Les bénéficiaires du microcrédit à La Réunion sont majoritairement des hommes, sans emploi ou allocataires de minima sociaux, qui créent leur emploi en créant ou reprenant une entreprise dans les secteurs du commerce ou des services. Ils bénéficient généralement d'un accompagnement durant toutes les étapes de la création de leur structure. Cet accompagnement a des effets positifs sur la pérennité des entreprises ainsi créées, malgré la fragilité des publics concernés et leur solvabilité souvent insuffisante. Le Nouveau dispositif d'Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) s'inscrit dans cette logique. Il permet à la filière de se structurer en identifiant les acteurs par leur labellisation aux différentes phases du dispositif et d'accroître ainsi la lisibilité du dispositif auprès du système bancaire. Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie a permis d'élargir le champ d'intervention du microcrédit, qui apparaît ainsi de plus en plus comme un réel outil d'intégration économique et sociale.

### VUE D'ENSEMBLE DU MICROCRÉDIT À LA RÉUNION

#### Qu'est-ce que le microcrédit ?

Il n'existe pas de définition légale ou réglementaire du microcrédit, qui s'est développé en France de manière empirique à partir de la fin des années quatre-vingt. Néanmoins, les récents travaux de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Observatoire de la microfinance de la Banque de France ont permis d'aboutir à un consensus sur ses caractéristiques intrinsèques. Le microcrédit est soit une opération de crédit d'un montant plafond de 25 000 euros<sup>1</sup>, accordé à titre onéreux par un établissement de crédit ou une association spécialisée, soit un crédit à caractère de fonds propres accordé à titre gratuit mais conditionné à l'obtention d'un financement bancaire complémentaire.

Le microcrédit s'adresse à l'origine à des entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique du fait de la précarité de leur situation économique ou sociale. Il leur permet de bénéficier rapidement d'un prêt mais souvent un taux supérieur à ceux du marché, pour des projets nécessitant un financement modeste. Selon le cas, il peut également servir à renforcer leurs fonds propres. Son principe est d'offrir un mécanisme financier permettant de réinsérer le bénéficiaire dans les circuits bancaires classiques. Il est associé à un ensemble d'actions d'accompagnement susceptibles de renforcer la pérennité de l'entreprise concernée. Le microcrédit, qui n'est ni une subvention ni une prestation sociale, est un vecteur d'insertion professionnelle bien adapté à La Réunion, dont le marché de l'emploi est structurellement déséquilibré (28,9 % des actifs sont chômeurs au sens du BIT en moyenne sur la période 2000 - 2009, contre 8,4 % sur la même période en métropole). En outre, le tissu économique réunionnais, principalement constitué de très petites entreprises (les deux tiers d'entre elles n'ont aucun salarié et la quasi-totalité ont moins de dix salariés) concentrées dans les secteurs des services et du commerce, est très dynamique en terme de créations d'entreprises.

<sup>1</sup> En pratique, le montant moyen octroyé est nettement inférieur (de l'ordre de 7 000 € à La Réunion en 2009).

## Le cadre institutionnel du microcrédit à La Réunion

Le paysage réunionnais du microcrédit professionnel est sensiblement identique à celui observé en métropole, qu'il s'agisse des objectifs recherchés ou des acteurs concernés. Le cœur de la distribution est réalisé par les trois principales associations : Microcrédit Réunion, qui fait partie de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie), Réunion Entreprendre du réseau France initiative, et Réunion active, seul représentant de France active dans l'outre-mer.

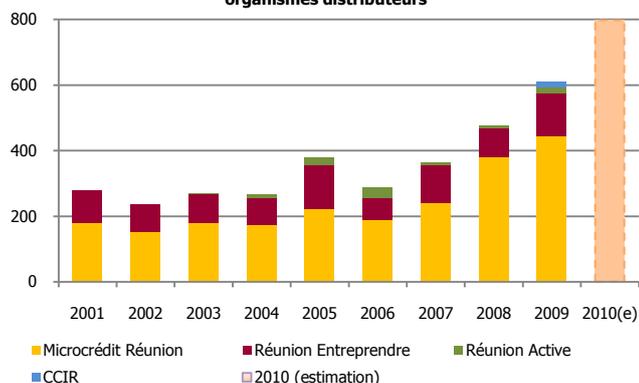
Depuis 1994, Microcrédit Réunion mobilise des ressources bancaires afin de les prêter à des populations défavorisées. Réunion Entreprendre accorde quant à elle des microcrédits à caractère de fonds propres ; elle aide les créateurs à renforcer leur capital en leur permettant de bénéficier d'un prêt d'honneur (prêt à taux zéro), conditionné à l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Enfin, Réunion Active facilite l'accès au crédit bancaire en apportant sa garantie à des porteurs de projet.

Ces trois structures sont partenaires de la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC), qui assure le financement de leurs fonds de prêts d'honneur ainsi que du fonds de garantie de Réunion Active, à travers le fonds de cohésion sociale. L'Agence Française de Développement (AFD) intervient par ailleurs auprès des organismes financiers en qualité de co-preneur de risque, pour le compte d'OSEO Garantie.

Les boutiques de gestion, les chambres consulaires (la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat) ainsi que l'Association Développement Rural Réunion (AD2R) sont également des acteurs incontournables de l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans le cadre du dispositif NACRE (cf. infra) et des prescripteurs du microcrédit pour les associations distributrices.

## Une activité en forte expansion

Graphique 1 : Répartition du nombre de microcrédits selon les organismes distributeurs

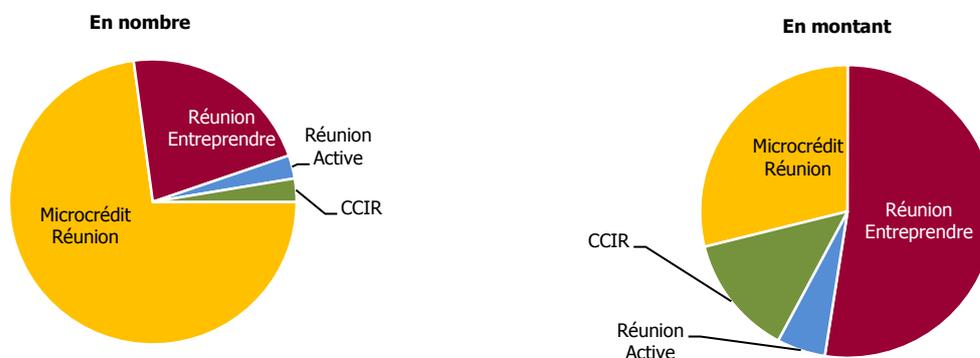


Source: CDC, Microcrédit Réunion, Réunion Entreprendre, Réunion Active

Depuis 2004, le microcrédit connaît un fort développement à La Réunion. Le nombre de prêts a plus que doublé entre 2004 et 2009 et les montants moyens accordés ont plus que triplé sur la même période. L'activité des principales associations a ainsi progressé de 18 % en moyenne chaque année<sup>2</sup>. Au sein de l'Adie (principal acteur du microcrédit en métropole et dans les DOM), Microcrédit Réunion croît à un rythme légèrement supérieur à celui de l'ensemble du réseau métropolitain ou de la Guyane, mais inférieur au rythme observé aux Antilles, où l'implantation est récente (2007) et le développement de l'activité particulièrement rapide<sup>3</sup>. A La Réunion, l'activité continue de s'étendre en 2010, avec près de 800 microcrédits octroyés (estimation).

Au total, plus de 1 700 entreprises ont vu le jour ou ont été reprises à l'aide du microcrédit depuis 2004, permettant de créer ou de consolider plus de 2 500 emplois dans l'île. En 2009, dans un contexte où l'économie réunionnaise et l'emploi marchand se sont contractés (baisse du PIB de 2,7 % et diminution de 3,3 % de l'emploi marchand), le microcrédit a permis de créer 400 entreprises (soit près de 6 % de la création totale d'entreprise dans l'île) et plus de 700 emplois. Au niveau national, le microcrédit a permis de créer ou consolider près de 35 000 entreprises en 2009, avec plus de 65 000 emplois concernés.

Graphique 2 : Répartition de l'activité du microcrédit selon les différentes associations en 2009



Source: Caisse des dépôts et consignations

Source: Caisse des dépôts et consignations

<sup>2</sup> Malgré une baisse de l'activité 2006, en partie expliquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie du chikungunya.

<sup>3</sup> En particulier en Martinique grâce à la mise en place d'agences ADIGO (des « agences-boutiques » installés dans des quartiers sensibles qui proposent des microcrédits de groupe).

Un peu plus de 600 microcrédits ont été octroyés en 2009 à La Réunion par les quatre principaux organismes<sup>4</sup> pour un montant engagé de 5,4 millions d'euros. Microcrédit Réunion est le principal acteur, avec près des trois quarts de cette production (cf. graphique 2) ; elle finance de petits projets nécessitant peu de fonds propres. Plus de la moitié des prêts accordés en 2009 l'ont été pour un montant inférieur à 3 500 euros, correspondant au montant moyen et proche de celui observé dans l'ensemble du réseau de l'Adie. En accordant des crédits d'un montant cinq à six fois supérieur à ceux de Microcrédit Réunion, Réunion Entreprendre réalise plus de la moitié des montants de microcrédits octroyés en 2009, alors qu'elle concentre 29 % des prêts seulement. Cette association débloque, en moyenne, un prêt d'honneur de 7 000 euros, abondé d'un prêt bancaire complémentaire de 12 400 euros par projet. Ainsi, le porteur de projet bénéficie donc d'un prêt moyen de 19 400 euros. Le prêt à taux zéro permet ainsi de créer un effet levier de 1,76, c'est-à-dire que pour un euro de prêt d'honneur, le crédit bancaire atteint 1,76 euros. Cet effet est nettement inférieur à celui observé dans l'ensemble du réseau France Initiative, où il permet de déclencher un crédit bancaire sept fois plus élevé. Toutefois, à l'instar de la Guyane où l'effet de levier est de 2,55, La Réunion est le seul DOM où cet effet est significatif (0,46 en Martinique et 0,06 en Guadeloupe).

## NACRE, un élément structurant du microcrédit à La Réunion

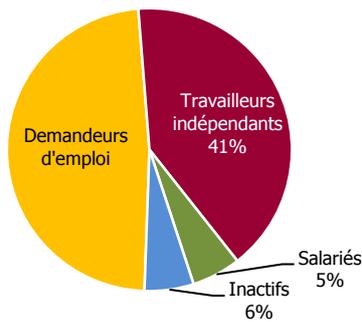
Le microcrédit s'inscrit pleinement dans le Nouveau dispositif d'Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE), qui se substitue aux anciennes mesures d'aides Eden et "chéquiers conseils"<sup>5</sup>. Géré conjointement par la Caisse de dépôt et consignation et la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ce dispositif vise à faire progresser l'inclusion bancaire des créateurs d'entreprises et à limiter la sinistralité des très petites entreprises en garantissant un dispositif d'accompagnement renforcé en amont et en aval de leur création. Il se décompose en trois phases. Premièrement, une phase d'aide au montage de projet afin d'aider le créateur à construire un dossier complet en vue d'obtenir un financement. La deuxième phase comprend la mise en place d'un prêt d'honneur pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, conditionné à l'obtention d'un prêt bancaire classique au moins équivalent. La dernière phase permet au porteur de projet d'être accompagné pour une durée de trois ans, avec pour objectif de viabiliser, rentabiliser et pérenniser son entreprise.

Mis en place depuis juin 2009, le dispositif NACRE a permis l'octroi d'une centaine de microcrédits en 2009 et de plus du double en 2010. Ces prêts se caractérisent par un effet de levier plus faible à La Réunion qu'en métropole (2,5 contre 6,7 en 2010) et un montant moyen un peu plus faible (5 320 € à La Réunion contre 5 603 € en métropole). Outre son impact quantitatif, Nacre a permis à la filière du microcrédit de se structurer en identifiant les acteurs par leur labellisation aux différentes phases du dispositif et d'accroître ainsi leur lisibilité auprès du système bancaire.

Au demeurant, le microcrédit dépasse le cadre du dispositif NACRE et son développement récent a aussi été favorisé par l'élargissement de son champ d'intervention. En effet, la loi de modernisation de l'économie de juillet 2008 reconnaît désormais la possibilité aux associations labellisées de prêter à tous les porteurs de projets, et non plus seulement à ceux qui sont chômeurs ou titulaires de minima sociaux.

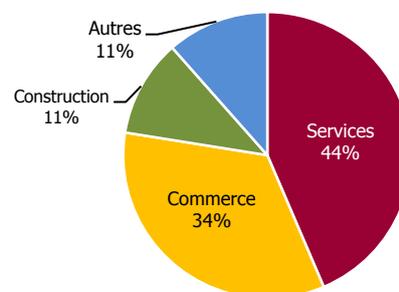
## Des bénéficiaires en situation d'exclusion

**Graphique 3: Répartition des porteurs de projet selon leur statut social en 2009**



Les bénéficiaires du microcrédit sont majoritairement des personnes exclues du marché du travail. En effet, plus de la moitié des microemprunteurs soutenus en 2009 par Microcrédit Réunion ou Réunion Entreprendre sont demandeurs d'emploi ou inactifs au moment de leur demande de prêts (ils représentent respectivement 48 % et 6 % de l'ensemble des porteurs de projets). Les autres bénéficiaires sont des actifs occupés, notamment des travailleurs indépendants (41 % de l'ensemble des bénéficiaires), dont la part s'est accrue avec la mise en place du dispositif Nacre.

**Graphique 4: Répartition des microcrédits octroyés selon le secteur d'activité en 2009**



Les services représentent le premier secteur d'activité, avec 44 % des microcrédits octroyés en 2009. Cela concerne aussi bien les services à la personne (coiffure, réparation automobile, ...) que les services aux entreprises et l'hôtellerie-restauration (15 % de l'ensemble des créations). Le commerce est le deuxième secteur bénéficiaire, avec un tiers des projets financés. Un large panorama d'activités est concerné : vente de fruits et légumes, de vêtements, de bijoux, commerce de proximité, etc. La construction apparaît en troisième position, tandis que les autres projets se répartissent entre les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'artisanat. Cette répartition sectorielle des entreprises financées par le microcrédit est à l'image du parc d'entreprises de La Réunion, alors que le commerce est surreprésenté dans d'autres géographies.

<sup>4</sup> Les trois organismes déjà cités, et la CCIR, qui appuie un nombre limité de projets à La Réunion.

<sup>5</sup> Eden (Encouragement au développement d'entreprises) consistait en une avance de fonds remboursables sur cinq ans, destinée à faciliter l'accès au crédit bancaire. Les chéquiers conseils se présentaient sous la forme de chèques préfinancés. Ils permettaient aux porteurs de projets de bénéficier du conseil de professionnels pour élaborer leur projet ou gérer le démarrage de leur activité.

Les porteurs de projet réunionnais sont très souvent diplômés, notamment de l'enseignement technique. Parmi les bénéficiaires soutenus par Microcrédit Réunion, 46 % d'entre eux sont titulaires d'un BEP ou d'un CAP et 36 % ont au moins un baccalauréat. Un peu moins de la moitié des bacheliers sont même titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, une proportion qui baisse toutefois dans le temps. Cette prépondérance de diplômés s'observe également au sein des porteurs de projet bénéficiaires de Nacre (41% d'entre eux ont un diplôme technique et 46% un niveau BAC).

Les deux tiers des bénéficiaires réunionnais sont des hommes, soit une répartition équivalente à celle observée en métropole. Aux Antilles en revanche, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses. Enfin, le porteur de projet est âgé de 37 ans en moyenne, soit l'âge moyen des créateurs d'entreprises à La Réunion, qu'ils bénéficient ou pas d'un microcrédit.

## L'accompagnement comme clé de réussite

Pour la plupart, les créateurs d'entreprises bénéficiaires du microcrédit n'avaient pas la solvabilité suffisante pour faire financer leur projet par le système bancaire classique. Pourtant, le taux de pérennité des entreprises ainsi financées est légèrement supérieur à celui observé globalement : les deux principales associations concernées enregistrent ainsi un taux de survie à trois ans de 60 %, soit deux points de plus que le taux moyen départemental. En outre, Microcrédit Réunion et Réunion Entreprendre affichent des niveaux de remboursement élevés. En 2009, Microcrédit Réunion a enregistré un taux d'impayés à trois ans de 4,8 % en 2009, contre 8,4 % pour l'ensemble du réseau Adie. Le niveau d'impayés est même inférieur pour Réunion Entreprendre, qui affiche un taux 3,3 % après avoir renforcé ses actions de recouvrement contentieux. Toutefois, il demeure plus élevé que celui du réseau France Initiative qui s'établit à 1,9 % la même année.

Pour de nombreux intervenants, l'accompagnement se révèle être la clé du succès du microcrédit. Comme le souligne un rapport de l'IGF, « l'accompagnement apparaît comme une donnée constitutive du microcrédit compte tenu de la fragilité des publics et de ses effets sur la pérennité des entreprises ».

## Un équilibre financier difficile à atteindre

Réinsérer des personnes en situation précaire, souvent exclues du système bancaire, nécessite donc un accompagnement en amont et en aval du financement du projet. Or cet accompagnement ne génère aucune recette et ne peut donc être mis en place sans un système de subventionnement adéquat, même en s'appuyant sur le bénévolat. De la même manière, l'octroi de prêt d'honneur ou de garantie ne peut par construction exister sans subvention, puisque les associations pratiquant ce type de microcrédit ne dégagent aucun produit. Et même lorsque le microcrédit est associé à un taux d'intérêt, la faiblesse des volumes ne permet pas de couvrir les coûts. Aucune association intervenant à La Réunion ne couvre donc ses coûts à ce jour. Dans ce contexte, le dispositif NACRE permet de soutenir les intervenants dans leurs différentes actions. En allouant des moyens aux opérations d'accompagnement et de financement, il participe à l'équilibre financier des structures agréées. A La Réunion, l'objectif est de soutenir financièrement dans le cadre de ce dispositif autour de 250 créateurs sur les 6 000 entreprises qui naissent chaque année. Le microcrédit s'inscrit ainsi de plus en plus comme un réel outil d'intégration économique et sociale pour La Réunion, outil dont le coût reste inférieur à celui d'un RSA ou d'une allocation chômage selon les récentes estimations de l'IGF<sup>6</sup>.

Cette étude s'appuie sur des données reconstituées pour l'ensemble des activités de microcrédits. Néanmoins, les statistiques sur ce thème restent parcellaires, et certaines de nos analyses sont centrées sur l'activité du réseau ADIE, pour lequel nous disposons d'une source d'informations plus détaillée.

Seul le microcrédit professionnel est abordé dans cette étude. Parallèlement, on distingue également une autre forme de microcrédit : le microcrédit personnel ou social. Il se définit comme une opération de prêt bancaire à la consommation, destinée à faciliter l'insertion de son bénéficiaire. Le microcrédit concerne toutes les personnes qui n'ont pas accès aux crédits traditionnels, sous réserve qu'ils ne soient pas engagés dans une procédure de surendettement. Le microcrédit personnel peut s'élever jusqu'à 3 000 euros, voir 12 000 euros dans certaines conditions. A La Réunion, les premiers acteurs sont la mission locale Sud sur la partie accompagnement et Créasol pour l'intermédiation financière. Cette filiale de la Caisse d'épargne a octroyé 18 microcrédits personnels en 2009 pour un montant total de près de 34 000 €. Depuis 2010, Microcrédit Réunion intervient aussi dans le microcrédit personnel et a financé une cinquantaine de personnes dans ce cadre.

<sup>6</sup> En 2009, le coût total sur trois ans de la création d'une entreprise financée par microcrédit serait de l'ordre de 14 000 euros (dont exonération de charges sociales) alors que, par exemple, un RSA à taux plein revient à 16 400 euros. Le gain net, en termes de finances publiques, s'élèverait donc à environ 2 500 euros par dossier.